

Algérie - Entreprises : Le FGAR vise l'accompagnement de 300 PME avant fin



Khaled Abderaouf, DG du Fgar au forum d'El Moudjahid

Invité ce lundi au forum d' El Moudjahid, le DG du Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR) Khalef Abderraouf a fait un bilan des activités avec une insistance sur une nouvelle mission: accompagner les entreprises dans l'export.

Cette nouvelle mission accompagne la volonté des autorités d'encourager les exportations. M. Khalef a estimé que l'objectif principal de ce Fonds est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'expansion des PME, en accordant des garanties de crédits aux banques commerciales.

L'objectif également est de compléter le montage financier de projets d'entreprises viables et orienter vers la création et le développement d'entreprises. «Malgré les restrictions budgétaires depuis quelques temps suite à la crise financière et la diminution de de la commande publique, le FGAR continue à financer et accompagner les PME», a souligné le DG.

Le fonds, a-t-il indiqué, a accompagné durant le premier semestre 2017, soit plus 22% par rapport à la même période de l'année écoulée (125 PME accompagnées). L'objectif, selon le DG du FGAR est d'accompagner 300 PME d'ici la fin de l'année.

Le nombre de dossiers reçus durant les premiers 6 mois de 2017 atteint 159 contre 131 durant la même période de l'année 2016. Ainsi, le constat qu'on peut faire c'est que le nombre de dossier refusé est minime.

En détaillant les chiffres, M. Khalef a indiqué que le fonds a accompagné 29% PME dans l'Est du pays, 44% dans le centre, 14% dans l'Ouest et 12% dans le sud du pays. 50% des PME

accompagnées relèvent du secteur industriel, 25% du BTPH, 22% des services. L'agriculture et la pêche ne comptent que pour 1%.

Les demandes d'accompagnement en matière de l'extension sont plus importantes que pour la création des PME. Le FGAR a accompagné depuis sa création en 2004 jusqu'à juin 2017, un total de 1937 petites et moyennes entreprises. Selon le directeur du FGAR, le coût d'investissement de ces entreprises est estimé à 165 milliards de dinars, avec plus de 62 000 postes d'emplois créés.

Le taux des sinistres reste très minime (3%). Sur les 1937 PME concernées, seulement entre 60 et 70 n'ont pu rembourser leur crédit, souligne le DG du FGAR qui relève que les normes européennes sont à hauteur de 25%. "Le taux de mortalité des entreprises est naturel et logique, mais à notre niveau nous avons pu gérer la situation à travers notre assistantat et orientations des PME", souligne le DG du FGAR.

Vers la recapitalisation du FGAR



0 M. Khalef Abderraouf

Le Capital du Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises (FGAR) va être revu à la hausse très prochainement, et ce, pour répondre aux nombre important des demandes des PME, qui ne cessent d'augmenter.

C'est en effet ce qu'a indiqué aujourd'hui à Alger le directeur général du FGAR, Khalef Abderraouf lors de son passage au Forum d'El Moudjahid. Cette mesure s'appliquera également en réponse à la nouvelle loi sur les PME qui a été adoptée en janvier dernier par le Parlement. L'Etat a engagé une politique d'orientation et d'accompagnement des PME. Selon lui, la nouvelle loi d'orientation des PME, mise en place est la meilleure preuve des engagements de l'Etat envers les entreprises.

«Le FGAR compte procéder à une recapitalisation afin d'augmenter son capital et avoir plus de capacité, a expliqué encore l'invité du forum. Le Fonds qui détient aujourd'hui 3 milliards de dinars dans son capital est arrivé à «garantir depuis sa création en 2004, plus de 2000 PME pour un montant de 165 milliards de dinars, ce qui a permis de créer 62 000 poste d'emplois», précise M. Khalef.

Il dira que le fonds a accompagné durant le premier semestre de l'année en cours 153 PME, soit plus 22% par rapport à la même période de l'année écoulée (125 PME accompagnées). L'objectif, selon le DG du FGAR est d'accompagner 300 PME d'ici la fin de l'année. Le nombre de dossiers reçus durant les premiers 6 mois de 2017 est de 159 contre 131 durant la même période de l'année 2016. Ainsi, le constat qu'on peut faire c'est que le nombre de dossier refusé est minime.

Le FGAR a accompagné depuis sa création jusqu'au mois de juin de l'année en cours, 1937 petites et moyennes entreprises. Selon le directeur du FGAR, le coût d'investissement de ces entreprises est estimé à 165 milliards de dinars, créant ainsi, plus de 62 000 postes d'emplois. Tandis que le taux des sinistres reste très minime, estimé à 3%. Sur les 1937 PME, seulement entre 60 et 70 n'ont pu rembourser leur crédit, souligne le DG du FGAR qui dira que les normes européennes sont à hauteur de 25%. « Le taux de mortalité des entreprises est naturel et logique, mais à notre niveau nous avons pu gérer la situation à travers notre assistanat et orientations des PME », souligne le DG du FGAR.

Noredine Izouaouen

El moudjahid

Forum, Le Directeur du FGAR : « Le Fonds a permis la création de 61.000 emplois directs »

Le directeur général du Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR), Abderraouf Khalef, au Forum Économie d'El Moudjahid.

Le directeur général du Fonds de garantie des crédits aux PME (FGAR), Abderraouf Khalef, a indiqué, hier au Forum Économie d'El Moudjahid, que depuis le lancement effectif du FGAR en 2004, 1.937 PME ont bénéficié de la garantie des crédits aux banques à hauteur de 165 milliards de dinars, avec une contrepartie de garantie de l'ordre de 53 milliards de dinars. Ces projets ont permis la création, en l'espace de 13 ans, de quelque 61.000 emplois directs.

M. Abderraouf Khalef, à la tête du FGAR, depuis janvier 2017, reconnaît que le point faible de cette instance dont la mission principale est de faciliter l'accès aux financements bancaires à moyen terme afin de supporter le démarrage et l'extension des activités des PME reste la communication. Le Fonds reste méconnu d'un grand nombre d'investisseurs ; c'est pourquoi des journées d'information seront organisées prochainement, en partenariat avec les Chambres de Commerce, pour se rapprocher d'eux. Le but étant d'informer sur l'importance de cette entité conçue pour assister les PME. Hier au Forum Économie d'El Moudjahid, le DG du FGAR est revenu longuement sur les missions de ce Fonds créé dans le but de permettre la création de postes d'emploi. Dans son intervention, il a explicité les nouvelles missions qui lui ont été incombées dans le cadre de la nouvelle loi sur la PME, notamment l'accompagnement des entreprises qui veulent investir dans les opérations d'exportation. Dans son intervention, le premier responsable du FGAR, a mis en exergue les objectifs visés par les pouvoirs publics, en mettant sur place un Fonds de garantie, susceptible de soutenir tout investisseur ne disposant pas de garanties réelles, mais d'un projet fiable créateur d'emplois et de richesse. En effet, il arrive souvent qu'un chef d'entreprise se présente à la banque pour un montage financier, 30% apport personnel et 70% bancaire, on lui demande des garanties, hypothèques ou autre. Beaucoup de chefs d'entreprises n'ont pas de biens à mettre sur la table pour garantir leurs crédits. En plus en cas de faillite, l'hypothèque saisie et vendue aux enchères. Une opération qui prend du temps, et pas toujours rentable pour la banque qui n'arrive à récupérer ses frais. le FGAR, en octroyant une garantie financière qui varie entre 10 à 80% du crédit sollicité. Le montant de la garantie varie entre 4 millions et 100 millions de DA» permet justement de palier à ces deux situations. le Fonds a expliqué, M. Khalef intervient dans quatre cas de figure. Il s'agit de la création d'entreprise, le renouvellement des équipements, l'extension de l'activité et la prise de participation. Les crédits concernés par la garantie, sont les crédits d'investissement à court moyen terme, le crédit bail (tout ce qui est leasing). Les entreprises éligibles, sont les entreprises manufacturières et des services connexes. Le conférencier a tenu à rappeler que les activités qui ne sont pas en mesure de créer de l'emploi sont exclues. D'ailleurs, la priorité est accordée aux entreprises créatrices de postes d'emploi, de richesse et de valeur ajoutée et spécialement aux entreprises qui veulent s'inscrire dans l'exportation et celles qui peuvent réduire les importations.

Des conventions signées avec 17 banques

Abordant le chapitre des modalités de couverture assurées par le FGAR, l'invité de notre Forum dira, que le Fonds propose deux produits aux investisseurs. Le premier propre au FGAR, est destiné à la création et l'extension de l'entreprise. Il s'agit d'une garantie financière. Si le sinistre est déclaré, le FGAR intervient pour rembourser la banque. Cela commence avec 40 % du montant du crédit, les 40 % restant après réalisation des autres garanties. Il faut juste rappeler que l'intervention du FGAR commence avec 10 % et que le plafond est de 80 % du montant du crédit accordé par la Banque. En contrepartie de la garantie offerte par le FGAR, le Fonds prend une commission d'engagement qui représente 1% du montant de la garantie. Un chiffre qualifié de dérisoire par le DG du FGAR, au regard des risques pris. Cependant, le conférencier, rappelle que l'objectif des pouvoirs publics est de créer des emplois, de la richesse et le développement de l'économie. La deuxième formule proposée par le FGAR aux investisseurs, est le produit MEDA. Dans le cadre des accords avec l'Union Européenne, le FGAR, s'est vu doter d'un montant de 15 millions d'euros. Mais ce produit ne couvre pas la création d'entreprises, il est exclusivement destiné à l'extension de l'activité, et le montant de garantie peut aller jusqu'à 250 millions de dinars. Et si la couverture ne dépasse pas les 60 % du montant du crédit, la commission d'engagement est fixée à 0,5%. Le directeur du FGAR, a, par ailleurs, annoncé que des conventions ont été signées avec 17 banques et établissements financiers. La dernière en date celle paraphé avec Salem Banque et Maghreb Leasing Algérie. Dans le langage des chiffres, l'orateur a souligné que le Fonds enregistre en 2017 une évolution positive. Pour preuve durant le premier semestre de l'année 2016, le FGAR a accompagné 125 PME et 2000 emplois ont été créés, alors que pour le premier semestre de cette année, on compte 153 PME avec création de 3000 postes d'emploi. Des chiffres très satisfaisants car l'indice de réussite reste la création d'emploi. Il ressort de ce Forum, que la création du FGAR, dont les missions ont renforcées avec la nouvelle loi sur la PME démontre la volonté des pouvoirs publics, représentée par le ministère d'Industrie et des Mines, de mettre en place des mécanismes permettant de faciliter le financement lors de la création et de l'extension d'une PME. Il constitue, de ce fait, un des nombreux instruments d'une politique dont la finalité est l'instauration d'un climat favorable à la création et au développement des PME.

Nora Chergui